



DELIBERATION N° 3

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le premier Juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, A.LECHEVALLIER, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT-VILLAUME- MANSARD, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : C.DUFOUR (procuration à F.GONZALEZ), C.MARTIN (procuration à P.FAVRAUD)

Secrétaire de séance : I.OXOBY-PAGNAN

Madame Monia EVENE-MATEO, Adjointe, expose que dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance, la Ville de Boucau a adhéré à l'Association d'Aide Familiale et Sociale pour compléter les modes de garde existant sur la Commune.

En raison de l'intérêt public et social que présentent pour la population les activités et les interventions proposées par l'Association, un soutien financier est apporté :

- . pour le fonctionnement de la crèche familiale : participation plafonnée à 33 500 heures de garde au taux de 1.04 € de l'heure,
- . pour le fonctionnement du relais des assistantes maternelles : participation fixée à 10 322 €.

Pour fixer les engagements réciproques des parties, pour la réalisation d'objectifs que s'est donnée l'association, pour assurer les activités de crèche familiale et de relais assistantes maternelles, Madame Monia EVENE-MATEO soumet au Conseil le projet d'une convention d'attribution d'une participation financière pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal,

. Après avoir entendu l'exposé,

Objet : Association
d'Aide Familiale et
Sociale - convention
d'attribution d'une
participation
financière

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

- . Après avoir pris connaissance du projet de convention,
- . **approuve** la convention d'attribution d'une participation financière à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale,
- . **mandate** Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune, la convention de l'année 2014.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 2 juillet 2014

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2014